

M.L/
 TERRITOIRE DE RUANDA-URUNDI
 RESIDENCE DU RUANDA
 TERRITOIRE DE RUANDA-URUNDI.-
 - : -

PROCÈS-VERBAL DE L'ENQUÊTE.-
 =====

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt sixième jour du mois de décembre. Nous PATTIN.F.B. Administrateur Territorial Assistant Principal à Ruhengeri, après avoir examiné les pièces comptables à la comptabilité territoriale à Ruhengeri, constatons que le sous-Chef Ngarambe, collecteur délégué de l'impôt avait en justification lors des événements de novembre:

IC. = 9 = 1958
 IS. = 8 = "
 IB. = 21 = "
 IC. = 167 = 1959
 IS. = 25 = "
 IB. = 32 = "



En plus il avait en justification 13 cartes d'assistance médicale. Nous basant sur les inscriptions au registre Mod A, qui selon les déclarations de Ngarambe était à jour, sa situation se présente comme suit:

1	2	3	4
genre d'acquit:	En justification :	Vendu depuis lors:	En justification le
:	: lors dernier ver-	:	: 8/11/1959 (date incendié)
:	: sement	:	:
I.C 58	9	1	8
I.S 58	8	-	8
I.B 58	21	-	21
I.C 59	167	110	57
I.S 59	25	4	19
I.B 59	32	26	6
: Cartes d'A.M	13	?	13(?)

Nous basant sur la colonne (3), le sous-chef devait avoir en caisse, le 8.11.59 jour où sa maison a été incendiée.

: Total des sommes		Répartition ayants-droits			
		: Etat	: CAC	: Pays	: Kwami
: 1 x	371,50 = 371,50	150	125	95	3,50
: 110 x	398,50 = 43855	17600	15400	10.450	385
: 4 x	224 = 896	640	256	--	--
: 26 x	110 = 2860	1950	910	--	--
Total	= 47.962,5	20340	16.689	10.545	388,50

cette somme un accreditif de 8.022 frs a été récupéré (n°SA.7701)
 l'acte effectuée fournit les éléments suivants:
 a certitude que le sous-chef a sauvé la presque totalité de ses biens
 rsonnels, et en tout cas ses derniers personnels.
 certitude que le sous-chef aurait pu mettre en sécurité la totali-
 de son encaisse.

(suite)

3/ que suivant les déclarations de l'épouse du sous-chef, les économies de Ngarambe s'élevaient à 3.000 frs.-

que suivant les déclarations de Ngarambe ± 20.000 frs ont été mis en sécurité.

4/ Une saisie judiciaire a pu être effectuée sur la somme de 5.000fr

De tout quoi nous avons dressé le présent P.V aux jour,mois et an que dessus.-

L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL

PATTYN.P.H.-

sé/